

Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Commune de DIEUDONNE
AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 29 janvier 2010

Nombre de Conseillers en exercice :15
présents : 13
votants : 14

L'an deux mille dix, le 29 janvier, à vingt et une heure, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 21 janvier, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence d'Alain LERIVEREND, Maire.

Etaient présents : Ms Mmes. LERIVEREND, DHOTEL, TELLIER, DELPERDANGE FIGUIER, DUTOT, KELLER, DURIS, ARSENDEAU, GANDER, SANCHEZ DA CUNHA, THUILLIEZ, ARNOULD
Mme DURIS a été élue secrétaire de séance.

Absents excusés : M. SAVIGNAC, M. ALBIER

Pouvoir :Monsieur ALBIER a donné pouvoir à M. LERIVEREND

Le Conseil municipal approuve le conseil municipal du 27 novembre 2009

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le :

point n°5 : demande de reprise de l'antenne du lotissement du Château

Et Monsieur Alain TELLIER le point n°2 : reconnaissance du service rendue par Madame Monique LERIVEREND, bénévole à la bibliothèque. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces ajouts.

1- Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Considérant la crise sociale et financière, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de verser une subvention destinée au CCAS et de parer ainsi à l'augmentation des demandes d'aides.

Considérant que le conseil municipal souhaite aider les personnes défavorisées qui manifestent l'intention de se raccorder rapidement à l'assainissement collectif,

Considérant que le budget du CCAS présente un solde positif de 1991.73 €

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 3 000 € avec la possibilité de l'ajuster courant septembre en fonction des demandes d'aides.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de verser au CCAS une subvention de 3 000 € pour l'année 2010.

2- Transformation du poste de vacataire horaire à la bibliothèque en poste de stagiaire et ajustement du temps de travail en fonction des missions demandées et reconnaissance du service rendu par Madame Monique LERIVEREND, bénévole au sein de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Martine SAVIGNAC a été recrutée en tant que vacataire depuis 2007 pour une durée hebdomadaire de 6 heures.

Vu le succès rencontré auprès de l'école, Monsieur le Maire propose de changer son contrat et d'ajuster son temps de travail qui passerait de 6 heures à 12 heures hebdomadaires et se décomposerait comme suit : 8 heures d'accueil des classes et 4 heures de gestion et administration de la bibliothèque. Le temps d'accueil au public sera toujours réalisé de façon bénévole.

Il convient donc de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine de deuxième classe, à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2010

Les crédits afférents à la création de ce poste seront inscrits au Budget 2010 de la Commune.
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **APPROUVE** la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine de deuxième classe, à temps non complet, à compter du 1^{er} février 2010.
- **DECIDE D' INSCRIRE** les crédits afférents à la création de ce poste au Budget 2010 de la Commune.

Monsieur TELLIER prend la parole et explique que Monique LERIVEREND l'a informé de sa décision de cesser d'être la responsable de la bibliothèque à partir du 1^{er} janvier 2010. Monsieur TELLIER estime que la commune ne peut la laisser partir sans reconnaître officiellement le travail qu'elle a mené. Il propose le financement d'un cadeau et l'organisation d'une remise officielle.

Le conseil municipal adopte le principe d'une manifestation de reconnaissance à l'encontre de Monique LERIVEREND pour les services bénévoles qu'elle a rendus à la commune en s'occupant pendant 15 ans de la bibliothèque municipale. Lors de cette manifestation prévue le samedi 27 février un cadeau lui sera offert.

3 -Décision sur l'achat ou la location du standard téléphonique de la Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de location du standard téléphonique arrive à échéance le 1^{er} février 2010 et demande au conseil municipal de prendre la décision de la location ou de l'acquisition d'un standard.

Le coût de la location s'élève à 70.72 € TTC par mois.

L'achat d'un matériel neuf s'élève à 1539.34 € TTC. La maintenance du matériel s'élève à 14.15 € TTC par mois. Le matériel étant garanti la première année, la maintenance du matériel débutera à la fin de cette première année.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide l'acquisition d'un standard et la maintenance du matériel auprès de la société Orange Business Service.

Cet achat sera imputé en investissement avec récupération de la TVA.

4 - Acquisition de nouveaux logiciels destinés au secrétariat de Mairie

Considérant l'évolution de transmission et de dématérialisation de documents destinés aux diverses administrations, il convient de remplacer les logiciels existants par les nouveaux logiciels « HORIZON online » conformes aux nouvelles réglementations.

La Société JVS-Mairistem, qui assure le fonctionnement actuel de nos logiciels nous propose le devis suivant :

Fourniture et installation des nouveaux logiciels pour un montant de :
3 238 € H.T. soit 3 872.65 T.T.C.

Le Conseil Municipal,

• SOLLICITE l'aide de l'Etat pour obtenir une subvention

Subvention de l'Etat: 1 619 € (50%)

A la charge de la Commune : 2 253.65 €

TVA : 634.65 €

La T.V.A est prise en compte par la Commune sur ses fonds propres.

La maintenance des logiciels est réactualisée pour un montant de 802.52 € TTC

Le conseil municipal accepte ce devis, adopte le plan de financement et sa maintenance, à 13 voix pour et 1 abstention.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à demander une subvention à l'Etat.

5- Association du château : reprise de l'antenne collective

Le réseau d'assainissement étant réhabilité et la station d'épuration supprimée, le Syndicat d'Assainissement des Sablons va reprendre ce réseau suivant la convention de rétrocession dans le réseau collectif communal dont il a la charge.

Le Syndicat Libre du Château n'aura plus que la gestion de l'antenne collective.

Il reste donc trois solutions :

Le syndicat perdure et gère la gestion de l'antenne.

Le Syndicat se dissout et la commune reprend la gestion de l'antenne.

Le syndicat poursuit la gestion de l'antenne jusqu'en 2011 fin du signal analogique et se dissout ensuite.

Le président de l'A.S.L. Mr Heymans demande au Conseil Municipal de prendre une décision sur la gestion de cette antenne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention se prononce contre la reprise de la gestion de l'antenne dans un souci d'équité avec le reste des habitants de la commune.

Bon pour publication et affichage, le 04 février 2010

Le Maire,
Alain LERIVEREND